

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR LA CRÉATION DU PARCOURS « CONFORMITE ET CONTROLE DES RISQUES JURIDIQUES ET  
FINANCIERS » AU SEIN DU MASTER MENTION « DROIT PRIVE » - ECOLE DE DROIT CO-PORTE AVEC L'IAE  
D'Auvergne**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2019,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2017 accordant l'Université Clermont Auvergne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2017-02-03-05 du Conseil d'Administration du 03/02/2017 portant sur le dossier d'accréditation de l'offre de formation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 29 janvier 2019 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver la création du parcours « Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers » au sein du Master mention « Droit Privé » de l'École de Droit et co-porté avec l'IAE d'Auvergne, tel que présenté en annexe, à compter de l'année universitaire 2019/2020 pour la durée de l'accréditation de l'offre de formation (2017/2021).

Membres en exercice : 37

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions: 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2019-02-01-08

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

## CREATION D'UN PARCOURS « CONFORMITE ET CONTROLE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS » AU SEIN DU MASTER MENTION DROIT PRIVE DE L'ECOLE DE DROIT ET CO-PORTE AVEC L'IAE AUVERGNE

- **Sur l'intérêt de la conformité**

La notion de *compliance* (ou conformité) peut être définie comme « *l'ensemble des processus qui permettent d'assurer la conformité des comportements de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses salariés aux normes juridiques et éthiques qui leur sont applicables* » (A. Gaudemet, « Introduction », in *La compliance : un monde nouveau ?*, dir. A. Gaudemet, Editions Panthéon-Assas, 2016, p. 9 sq.).

D'après une récente enquête, 77 % des directions juridiques interrogées considèrent que la conformité est l'un des domaines les plus compliqués de l'entreprise du point de vue juridique, d'où une nécessité de formation (JCP E 2018, 57).

Ce domaine nécessite effectivement une double compétence en droit et en finance, d'où la justification d'un pilotage en commun entre l'IAE Auvergne et l'Ecole de Droit. Ce choix est d'autant plus important que la demande des établissements de crédit et des entreprises d'accueillir des candidats formés en matière de conformité est particulièrement forte.

- **Sur l'intérêt de la création d'un nouveau parcours co-porté avec l'IAE Auvergne**

Au cas présent, ce parcours serait co-porté avec le parcours du même nom « Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers » de la mention Finance de l'IAE Auvergne. Cela permettra un pilotage partagé de ce parcours entre nos deux composantes. Il s'agirait effectivement d'une formation à part entière.

Un tel pilotage est aujourd'hui indispensable en raison des spécificités de la conformité, laquelle mêle des aspects à la fois juridiques et financiers. Cette double compétence des métiers du Droit et de la Finance, qui est par ailleurs un fort souhait du monde professionnel, serait alors acquise à travers cette formation.

A ce jour, ce parcours a déjà été accrédité dans l'offre de formation de la Mention Finance de l'IAE Auvergne avec pour responsables M. Selim Mankai et M. Benoît Raynaud. Afin d'assurer ce pilotage entre nos deux composantes, la création d'un tel parcours (responsable : M. Anthony Maymont) à l'École de Droit est indispensable pour fournir une formation cohérente et adaptée aux exigences de la matière et du marché du travail.

### Sur le contenu du projet

Le principe d'ouverture d'un tel parcours a fait l'objet d'un avis favorable lors du Conseil de gestion de l'École de Droit du 10 janvier 2019.

Ce parcours se composerait comme suit :

- Master 1 : (Voir le tableau fourni)
  - Près de 85 % des cours sont mutualisés avec le parcours « Droit des affaires ».
  - 2 cours au S1 à l'IAE Auvergne (Conformité et risques ; Marché d'actifs du M1 Finance) et 1 cours au S2 (Contrôle interne et audit du M1 Comptabilité Contrôle et Audit).

L'objectif est que les étudiants puissent acquérir toutes les bases nécessaires en prévision du M2, lequel les formera à une double compétence en Droit et en Finance nécessaire pour les métiers de la conformité.

Les cours intégrés dans le parcours "Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers" sont déjà existants. Ils seront tout simplement mutualisés, faisant que ce Master 1 n'aboutira à aucune création de cours supplémentaire.

- Master 2 :
  - Le semestre 3 est composé de 3 UE, les cours étant communs aux deux parcours de l'École de Droit et de l'IAE Auvergne
  - Le semestre 4, et cela est une spécificité de cette formation, serait « professionnel ». Il serait directement assuré par le CFPB (Centre de formation de la profession bancaire) au sein des locaux de l'École de Droit. Les étudiants auraient également vocation à passer la certification AMF (Autorité des marchés financiers), laquelle est désormais obligatoire pour certains métiers de la banque et de la finance. En effet, l'évaluation de connaissances pour tous les collaborateurs des banques exerçant ou souhaitant exercer en rapport avec les services d'investissement (vendeurs, gérants, traders) est exigée.

Des synergies ont même vocation à être créées pour cette certification avec d'autres Masters. A titre d'exemple, M. Didier Valette (Responsable du M2 « Droit et fiscalité de l'entreprise » de l'École de Droit) a fait part de son souhait de collaborer avec ce nouveau parcours pour devenir centre agréé.

Ce Master est déjà accrédité dans l'offre de formation de la mention Finance de l'IAE Auvergne depuis deux ans. L'IAE l'a déjà prévu dans son contrat d'objectif et de moyen (COM) pour l'année prochaine. En raison du co-portage, l'IAE Auvergne permet alors à l'Ecole de Droit de bénéficier de ces cours déjà créés et budgétés (S3 du tableau joint) sans charge financière supplémentaire. Ainsi, cela est totalement neutre pour l'Ecole de Droit.

Quant au S4, les recettes de formation continue émanant du CFPB ont vocation à être divisées par moitié entre l'IAE Auvergne et l'Ecole de Droit. Une refacturation sera réalisée à l'égard du CFPB.

Concernant les enseignants du S4, ceux-ci seront directement rémunérés par le CFPB. Si l'Université doit effectivement reverser un pourcentage à cet organisme chaque année, celui-ci serait moindre par rapport aux recettes récoltées. Le bilan financier devrait être positif.

### Sur la composition du Parcours « Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers »

A la fin de la L3, les étudiants intéressés pourront s'inscrire dans le parcours « Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers », en particulier en Master 1.

En droit, les Masters 2 sont encore sélectifs. Néanmoins, l'avantage de ce parcours est d'éviter le tubulaire. En effet, et dans la mesure où les cours sont similaires (hormis trois d'entre eux) avec le parcours « Droit des affaires », les étudiants inscrits en M1 dans notre parcours pourront valablement candidater auprès de notre M2 mais également auprès du M2 « Droit et fiscalité de l'entreprise » ou auprès du M2 « Droit bancaire et financier ». Ce faisant, une ouverture est bien présente.

La composition du M2 serait la suivante :

- 7 ou 8 étudiants de l'IAE Auvergne
- 7 ou 8 étudiants de l'Ecole de Droit
- 15 étudiants environ émanant du CFPB en formation continue, ce qui permettrait au demeurant une émulation entre les étudiants de toutes ces formations.

Par ailleurs, et cela marque le caractère professionnalisant de ce parcours, les étudiants de ce Master 2 ont vocation à être en alternance sous contrat professionnel durant l'année (une semaine de cours et trois semaines d'entreprise).

### Conclusion

La création de ce parcours à l'Ecole de Droit aurait plusieurs effets particulièrement positifs :

- D'une part, il permettrait de répondre à une demande croissante du marché du travail, lequel souhaite des étudiants formés à la conformité et aux risques juridiques et financiers. Cette double compétence, laquelle justifie pleinement le pilotage commun entre l'IAE Auvergne et l'Ecole de Droit, est une nécessité tant les problématiques économiques et

financières inhibent aujourd’hui le droit et inversement. Les perspectives d’embauche sont alors réelles.

En tout état de cause, ces thématiques sont particulièrement présentes au sein des grandes sociétés telles que Limagrain, Michelin ainsi que les établissements de crédit.

- D’autre part, une telle formation permettrait de conserver des étudiants de la Mention Droit privé dont certains partent dans d’autres facultés à la recherche de ces thématiques. A l’inverse, des étudiants d’autres universités pourraient rejoindre l’Ecole de Droit.

Le rayonnement pour l’Université et le bénéfice pour les étudiants seraient réels dans la mesure où cette formation serait la 3<sup>ème</sup> (après l’Université Paris I Panthéon Sorbonne et l’Université Jean Moulin Lyon 3) à proposer un Master 2 en alternance avec le soutien du CFPB en matière de conformité.

<b>Semestre 1</b>	Volumes Horaires	Provenance des cours
<b>UE 1A : Entreprises</b> Droit approfondi des sociétés 1 Conformité et risques Régime général des obligations	88h CM32h CM24h CM32h	Ecole de Droit – M1 Droit des affaires IAE Auvergne – M1 Finance Ecole de Droit – M1 Droit des affaires
<b>UE 1B : Fiscalité et comptabilité</b> Fiscalité générale Comptabilité générale Exercices de comptabilité et fiscalité de l'entreprise	64h CM24h CM24h TD 16h	Ecole de Droit – M1 Droit des affaires Ecole de Droit – M1 Droit des affaires Ecole de Droit – M1 Droit des affaires
<b>UE 1C : Environnement international</b> Droit international privé Marché d'actifs	45h CM24h CM21h	Ecole de Droit – M1 Droit des affaires IAE Auvergne – M1 Finance

<b>Semestre 2</b>	Volumes Horaires	Provenance des cours
<b>UE 2A : Fondements du droit de l'entreprise</b> Droit bancaire et financier Contrôle interne et audit  Matière au choix (1 parmi 2) - Etudes approfondies de droit bancaire - Etudes approfondies de droit des sociétés	69h CM 24h CM 21h  CM 24h CM 24h	Ecole de Droit – M1 Droit des affaires IAE Auvergne – M1 Comptabilité Contrôle Audit  Ecole de Droit – M1 Droit des affaires Ecole de Droit – M1 Droit des affaires
<b>UE 2B : Environnement contentieux de l'entreprise</b> Droit des entreprises en difficulté Modes alternatifs de règlement des litiges Droit pénal des affaires	72h CM 24h CM 24h CM 24h	Ecole de Droit – M1 Droit des affaires Ecole de Droit – M1 Droit des affaires Ecole de Droit – M1 Droit des affaires
<b>UE 2C : Entreprise et droit civil</b> Propriété intellectuelle Droit patrimonial du chef d'entreprise	36h CM 24h TD 12h	Ecole de Droit – M1 Droit des affaires Ecole de Droit – M1 Droit des affaires
<b>UE 2D : Compléments de formation</b> Anglais Business Law Orientation professionnelle	19h TD 15h CM 4h	Ecole de Droit – M1 Droit des affaires Ecole de Droit – M1 Droit des affaires

<b>Semestre 3</b>	Volumes Horaires	Provenance des cours
<b>UE 3A : Fondamentaux juridiques et réglementaires</b> Droit des marchés financiers Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance Défaillances bancaires et financières Déontologie professionnelle et éthique	84h CM 21h CM 21h CM 21h CM 21h	Cours spécifiques aux deux parcours
<b>UE 3B : Fondamentaux économiques et financiers</b> Principes de la gestion des risques Economie bancaire et de l'assurance Théories économiques des crimes financiers Techniques avancées de détection des fraudes	84h CM 21h CM 21h CM 21h CM 21h	
<b>UE 3C : Approches transversales</b> Responsabilité sociale de l'entreprise Business communication	35h CM 21h CM 14h	

<b>Semestre 4</b>	Volumes Horaires	Provenance des cours
<b>UE4A: Risques</b> Introduction et réflexion sur les métiers de la conformité et du contrôle interne Les marchés financiers : présentation, réglementation et risques Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu, conséquences	56h CM14h CM28h CM14h	Cours entièrement assurés par le Centre de formation de la profession bancaire
<b>UE 4B : Conformité et contrôle interne / Gestion des risques</b> Cadre législatif et réglementaire de la conformité et veille juridique Risques de non-conformité et élaboration des normes internes Cartographie des risques et contrôle permanent Reporting auprès des différentes instances et des régulateurs Management de la conformité	161h CM35h CM21h CM 42h CM28h CM35h	
<b>UE4C : Séminaires</b> Séminaires sur risques et conformité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fraude</li> <li>- Place de la conformité dans les organisations</li> <li>- Conformité des systèmes d'information, nouveaux produits et services</li> </ul> Certification AMF	35h CM7h CM7h CM14h CM 7h	
<b>UE 4D : Méthodologie</b> Mémoire de spécialité (sources, méthodologie et règles du mémoire) Stage	3h CM 3h	